

INVITATION



- **Biomarqueurs et analyse moléculaire dans les cancers du sein et de l'ovaire**
- **Immunoprofilage, biomarqueurs et cibles moléculaires dans le cancer du poumon**

Jeudi 15 et Vendredi 16 Juin 2017

Cercle LeBrun - 47 Rue du Cardinal Lemoine, 75005 Paris

Comité Scientifique : Dr Étienne ROULEAU, Villejuif
Pr Cédric LE MARÉCHAL, Brest
Dr Ludovic LACROIX, Villejuif

Dr Pierre-Jean LAMY, Montpellier
Dr Jacqueline LEHMANN-CHE, Paris

Avec le soutien du

GFCO

Groupe Francophone de
Cytogénomique Oncologique

AstraZeneca 



- **Biomarqueurs et analyse moléculaire dans les cancers du sein et de l'ovaire**
- **Immunoprofiling, biomarqueurs et cibles moléculaires dans le cancer du poumon**

Programme

Jeudi 15 Juin 2017

- 14h00 - 14h30 Accueil des participants
- 14h30 - 14h45 Introduction
- 14h45 - 15h45 Biomarqueurs et analyse moléculaire dans les cancers de l'ovaire - Dr Alexandra Leary
- 15h45 - 16h45 Biomarqueurs et analyse moléculaire dans les cancers du sein - Dr William Jacot
- 16h45 - 17h15 Pause
- 17h15 - 18h45 **Atelier 1 Recommandations pour analyser et interpréter les marqueurs du Déficit de Recombinaison Homologue**
Dr Céline Garrec, Dr William Jacot, Dr Isabelle Soubeyran
- Atelier 2 Recommandations pour analyser et interpréter les signatures pronostiques dans le cancer du sein**
Pr Patricia de Cremoux, Dr Suzette Delagoe
- 18h45 - 19h15 Restitution des ateliers
Conclusions de la journée

Vendredi 16 Juin 2017

- 09h00 - 09h45 Immunoprofiling, biomarqueurs et cibles moléculaires dans le cancer du poumon - Dr Maurice Péro
- 09h45 - 10h00 Pause
- 10h00 - 11h30 **Atelier 3 Recommandations pour analyser et interpréter les marqueurs en immunoncologie** - Dr Héléne Blons, Dr Marius Ilie
- Atelier 4 Recommandations pour analyser et interpréter les résultats en ADNct** - Pr Marc Denis, Dr Pierre-Jean Lamy
- 11h30 - 12h00 Restitution des ateliers et conclusions finales

Par ailleurs, conformément aux articles L.1453-1, R.1453-2 et R.1453-3 du Code de la Santé Publique, AstraZeneca rendra publics, sur la base de données publique « Base Transparence Santé » et selon les conditions et modalités définies par les lois et réglementations applicables, l'objet précis, la date, le bénéficiaire direct, les éventuels bénéficiaires indirects ou finaux et le montant des conventions qu'elle conclut avec les professionnels de santé, ainsi que les éventuels avantages et rémunérations consentis, notamment dans le cadre de la manifestation. Dans ce cadre, AstraZeneca transmet les informations telles que prévues par la réglementation en vigueur à l'autorité en charge de la publication sur le site unique. Les Professionnels de Santé ne peuvent pas s'opposer à la publication de ces informations pour les besoins de la transparence dans la mesure où la publication précitée résulte d'une obligation légale. Les Professionnels de Santé disposent d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui les concernent et peuvent exercer ces droits par email adressé à : Transparence-AZFrance@astrazeneca.com. Conformément aux dispositions du Code de la Santé Publique, AstraZeneca a soumis pour avis au Conseil de l'Ordre compétent, la nature et le montant des différentes prestations prises en charge à l'occasion de la manifestation. Le fichier utilisé pour vous communiquer le présent document est déclaré auprès de la CNIL. En application des dispositions de la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 6 août 2004, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification auprès d'AstraZeneca. Vous pouvez également pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant. Ces droits s'exercent par courrier électronique à l'adresse CNIL-Ruell@astrazeneca.com ou par courrier postal au Pharmacien Responsable d'AstraZeneca France. Les informations recueillies à caractère personnel et le cas échéant diffusées à nos prestataires, nous permettant de dispenser une information médicale sur nos spécialités pharmaceutiques en accord avec les besoins des professionnels de santé.